

Engagement Déontologique Codevac Consultants Janvier 2020

Déontologie et éthique professionnelle

1. Exercer mon activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté intellectuelle, neutralité, respect de la confidentialité.
2. Contribuer par mon comportement et la qualité de mes actions à renforcer l'image de la profession.
3. Me doter des moyens nécessaires à mon professionnalisme et au développement de mes compétences.
4. M'interdire toute concurrence déloyale.
5. Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

Relations avec les clients

1. Analyser les besoins, préciser clairement les objectifs à atteindre et décrire le processus ou l'ingénierie pédagogique.
2. Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance.
3. Faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.
4. Rester dans les limites de mes compétences et de mes ressources.
5. Assumer ma responsabilité personnelle, celle de mes collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.
6. Respecter intégralement les engagements pris.
7. Donner des renseignements exacts sur ma formation et mes compétences professionnelles spécifiques.
8. Mettre en œuvre toutes mes compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.
9. Exercer mon action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
10. Informer rapidement mon client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
11. Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez mon client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.
12. Respecter la confidentialité des informations concernant mon client.
13. Respecter la culture de l'organisation cliente.

Relations avec les bénéficiaires des actions de formation et/ou de conseil

1. Inscrire mes actions dans une démarche de développement de la personne.
2. Demander uniquement des informations nécessaires, et en lien direct avec la formation.
3. Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
4. Garantir aux bénéficiaires la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportements, sauf s'ils présentent des risques majeurs.
5. Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
6. M'interdire tout abus d'autorité et de pouvoir lié à ma position et ne pas subordonner l'intérêt de mes clients à mes propres intérêts.
7. Ne pas outrepasser mon rôle et me garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
8. M'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

Respect du cadre légal et réglementaire

1. Connaître et appliquer les lois et règlements ; en particulier la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.
2. Être en règles par rapport à toute obligation légale et fiscale.
3. N'accepter aucune rémunération illicite.
4. Citer mes sources et respecter la propriété intellectuelle.